

AMNESTY INTERNATIONAL ÉFAI
Index AI : ORG 10/005/01

DOCUMENT PUBLIC

Embargo :
30 mai 2001,
11 heures GMT

***International* Faits et chiffres**

L'action d'Amnesty

Ce document donne un aperçu du travail effectué par Amnesty International au cours de l'année 2000.

Titre chapitre

SOMMAIRE

1) Amnesty International aujourd'hui

2) SOMMAIRE

1) Amnesty International aujourd'hui	2
2) L'aide aux victimes	2
3) Comment Amnesty International amène les États ou acteurs non gouvernementaux à rendre compte de leurs actes	3
Mener campagne en faveur des droits humains	3
Campagnes internationales	3
Principales campagnes de l'année 2000	3
Pour un monde sans torture	3
Arabie saoudite	3
4) Les actions en faveur de cas individuels	4
Actions rapides	4
Réseaux spécialisés	4
Principales réalisations en 2000	5
5) La dénonciation des violations	5
6) Le mouvement de défense des droits humains et les traités internationaux	6
7) Un défi permanent	7
8) Le financement de l'organisation	7

1) Amnesty International aujourd'hui

Le 28 mai 2001, Amnesty International a célébré son 40^e anniversaire. Fondée en 1961 par l'avocat britannique Peter Benenson, l'organisation compte aujourd'hui plus d'un million de membres, abonnés aux publications et donateurs réguliers dans plus de 140 pays et territoires. Avec plus de 320 salariés et de 100 bénévoles originaires de plus de 50 pays, le Secrétariat international, situé à Londres, représente le centre nerveux du Mouvement.

On dénombre plus de 7 500 groupes locaux, de jeunes et d'étudiants, ainsi que des groupes de professionnels enregistrés auprès du Secrétariat international, et plusieurs milliers d'autres groupes de jeunes et d'étudiants, de groupes spécialisés, de réseaux et de coordonnateurs dans près de 100 pays et territoires à travers le monde. Des sections nationales ont été implantées dans 56 pays, et des structures qui ne sont pas encore des sections

existent dans 23 autres pays et territoires.

Amnesty International est un mouvement démocratique dirigé par un Comité exécutif international (CEI) composé de neuf membres : huit sont des bénévoles élus tous les deux ans par un Conseil international (CI) formé de représentants du Mouvement en provenance du monde entier, le neuvième est un membre élu du Secrétariat international.

2) L'aide aux victimes

Amnesty International a un mandat précis, exposé dans ses statuts. Elle cherche essentiellement à obtenir :

- la libération de tous les prisonniers d'opinion, c'est-à-dire des personnes détenues partout dans le monde du fait de leurs convictions ou de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur langue, de leur couleur de peau, de leur nationalité ou de leur origine sociale, de leur situation économique, de leur naissance ou de toute autre situation, à condition qu'elles n'aient pas eu recours à la violence ni préconisé son usage ;
- un procès équitable dans un délai raisonnable pour les prisonniers politiques ;
- l'abolition de la peine de mort, de la torture et de tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant infligé aux prisonniers ;
- la fin des exécutions extrajudiciaires et des « disparitions ».

Amnesty International s'oppose également aux exactions commises par les groupes d'opposition, qu'il s'agisse de prises d'otages, d'actes de torture, d'homicides sur la personne de prisonniers ou d'autres homicides arbitraires et délibérés ; elle soutient les demandeurs d'asile menacés de renvoi dans un pays où ils risquent de subir des violations de leurs droits fondamentaux ; elle coopère avec d'autres organisations non gouvernementales (ONG), avec les Nations unies et avec des organisations intergouvernementales régionales ; elle assure une surveillance dans les domaines militaire, de sécurité ou de police et organise des programmes d'éducation et de sensibilisation aux droits humains.

3) Gouvernements à rendre compte de leurs actes ou acteurs

Mener campagne en faveur des droits humains

Au cours de l'année 2000, des délégués de l'organisation se sont rendus dans plus de 70 pays et territoires pour rencontrer des victimes de violations des droits humains, assister à des procès en qualité d'observateurs et s'entretenir avec des représentants de

l'État et avec des personnes militant pour la défense des droits fondamentaux. Amnesty International recueille des faits en vue de passer à l'acte. Les membres, sympathisants et salariés de l'organisation répartis dans le monde entier mobilisent l'opinion publique et exercent des pressions sur les gouvernements, individus ou organes susceptibles d'intervenir pour mettre fin aux atteintes aux droits humains. Leurs activités sont très diverses : manifestations publiques, envoi de lettres, éducation aux droits humains, organisation de concerts en vue de collecter des fonds, intervention auprès des autorités locales, pressions sur les organisations intergouvernementales, appels en faveur d'un individu ou encore campagnes internationales sur un pays ou une question donnés.

Campagnes internationales

Chaque année, dans le monde entier, les membres d'Amnesty International conjuguent leurs forces pour faire campagne soit sur des questions relatives aux droits humains dans un pays donné soit sur un type de violations. Ces campagnes de grande envergure servent à rendre compte des principales questions relatives aux droits humains, à faire pression, à l'échelle internationale, sur des gouvernements et des ambassadeurs pour faire évoluer la situation, à porter à la connaissance du public les violations commises, et à mener une action conjointe avec les défenseurs des droits humains sur place ainsi que les organisations locales.

Principales campagnes de l'année 2000

Pour un monde sans torture

Le 18 octobre 2000 a été donné le coup d'envoi de la campagne internationale contre la torture. Pour marquer ce lancement, étalé sur vingt-quatre heures, des manifestations avaient été organisées sur les cinq continents, depuis Tokyo jusqu'à Buenos Aires, en passant par Nairobi, Beyrouth, Londres et Paris. L'organisation a créé le site web www.stoptorture.org pour donner aux visiteurs et aux abonnés la possibilité d'intervenir sans délai en cas de risque imminent de torture. En outre, pour la première fois, Amnesty International avertissait les abonnés de cas urgents via leur téléphone portable, au moyen de mini-messages SMS.

Arabie saoudite

Les droits humains ne sont plus un sujet tabou en Arabie saoudite depuis le lancement, en mars 2000, de la première campagne jamais menée par Amnesty International sur les violations commises dans ce pays et l'annonce sans précédent faite par le gouvernement saoudien, quelques jours après le début de cette campagne, de sa foi en l'universalité et en l'indivisibilité des droits

fondamentaux. Les autorités saoudiennes se sont également engagées à adopter de nouvelles lois offrant davantage de garanties en matière de droits humains et le pays a adhéré à la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La campagne a eu le mérite de mettre fin au silence de la communauté internationale concernant les graves violations des droits humains commises en Arabie saoudite.

4) Les actions en faveur de cas individuels
Les membres d'Amnesty International œuvrent en faveur d'individus ou de groupes de personnes en butte à l'une des violations inscrites dans le mandat de l'organisation. Durant l'année 2000, les groupes locaux d'Amnesty International sont intervenus en faveur de plus de 3 685 personnes dont ils connaissaient le nom, parmi lesquelles figuraient des prisonniers d'opinion et des victimes d'autres violations des droits humains. Ces cas individuels ont été pris en charge par le biais de Dossiers action à long terme ou, à moyen terme, via les Réseaux d'action régionale (RAN).

Au cours de l'année, 2 732 groupes d'Amnesty International ont travaillé sur un millier de Dossiers action – dont 108 ont été ouverts dans le courant de l'année – dans plus de 100 pays et territoires, et 230 dossiers concernant la détention de personnes considérées comme des prisonniers d'opinion ou susceptibles de l'être ont été clos. Les 23 RAN de l'organisation, auxquels participaient environ 1 800 groupes, ont également pris part à 208 actions relatives à des atteintes aux droits fondamentaux commises dans tous les pays du monde.

Actions rapides

Les actions rapides en faveur de prisonniers et d'autres personnes risquant de façon imminente d'être victimes de violations graves sont menées par le réseau des Actions urgentes composé d'environ 80 000 bénévoles dans quelque 85 pays. Chaque cas peut donner lieu à un nombre d'appels compris entre 3 000 et 5 000.

Au cours de l'année 2000, plus de 481 nouvelles actions concernant 85 pays et territoires ont été transmises au réseau des Actions urgentes. Ces actions concernaient des personnes qui risquaient d'être victimes ou qui avaient été victimes des pratiques suivantes : torture ou autres formes de mauvais traitements, « disparition », assassinat politique ou menace de mort, exécution judiciaire, procès inéquitable, mort en détention, expulsion ou renvoi forcé de demandeurs d'asile. Des mises à jour ont été effectuées dans 347 cas, et des actions complémentaires demandées dans 171 d'entre eux.

Réseaux spécialisés

Outre le réseau des Actions urgentes (AU) et le Réseau d'action régionale (RAN), Amnesty International dispose de réseaux spécialisés dans un certain nombre de domaines : les juristes, le transfert d'équipements ou de compétences dans les domaines militaires, de sécurité ou de police (MSP), l'action à l'égard des entreprises, les droits de l'enfant, les jeunes et les étudiants, la défense des droits des lesbiennes, des gays, des bisexuels et des transsexuels, la peine de mort, les professionnels de la santé, les syndicalistes, les réfugiés et l'éducation aux droits humains.

Principales réalisations en 2000

Le réseau Professionnels de la santé a continué à œuvrer en faveur de prisonniers souffrant de problèmes de santé dus à des actes de torture, à des conditions de détention médiocres ou à l'absence de soins. Ce réseau comprend des médecins, des infirmières, des psychologues et d'autres professionnels de la santé dans plus de 30 pays répartis sur les cinq continents, et a travaillé sur une cinquantaine d'actions médicales. Il est également intervenu en faveur de nombreux médecins et autres professionnels de la santé dont les droits avaient été bafoués. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site :

<http://www.web.amnesty.org/rmp/hponline.nsf>

Le réseau Juristes a continué à faire campagne, aux côtés de plus d'un millier d'organisations non gouvernementales membres de la Coalition des ONG pour une Cour pénale internationale, auprès des États pour les amener à signer et à ratifier le Statut de la Cour pénale internationale (CPI) adopté à Rome et à promulguer des textes d'application efficaces. La CPI sera instaurée lorsque 60 États auront ratifié le Statut de Rome. À la fin de l'année 2000, celui-ci avait recueilli 27 ratifications et 139 signatures.

Le réseau Enfants a continué d'exhorter les gouvernements à honorer les obligations qui leur incombent aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant et de mener campagne sur le projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 mai 2000.

Au printemps 2000, des militants zimbabwéens pour les droits des gays et des lesbiennes, soutenus par plusieurs sections d'Amnesty International et leurs réseaux LGBT (chargés de défendre les droits des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles et transsexuelles), ont tenu des conférences dans plusieurs villes des États-Unis et d'Europe occidentale. Cette action, qui a remporté

un vif succès, a permis d'améliorer nettement la sensibilisation du grand public aux droits des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles ou transsexuelles, et d'établir des liens entre les militants d'Amnesty International et les groupes de défense de ces droits. En juillet 2000, Amnesty International a participé à la World Pride à Rome, en insistant auprès des médias et du public sur le fait que la discrimination contre les personnes homosexuelles participe de la problématique des droits humains.

5) La dénonciation des violations

Amnesty International présente aux gouvernements les conclusions de ses recherches en publiant des rapports détaillés et en faisant connaître ses préoccupations par le biais de plusieurs types de support (brochures, affiches, publicités, bulletins d'information et Internet). L'adresse du site du Secrétariat international est la suivante : <http://www.amnesty.org>. Ce site, en anglais, contient plus de 10 000 fichiers et compte plus de 6 millions de connexions par mois. Il donne accès à la plupart des rapports publiés par l'organisation depuis 1996 et à tous les communiqués de presse récents, qui exposent les préoccupations d'Amnesty International relatives aux atteintes aux droits humains perpétrées dans le monde. De plus, on peut trouver des informations sur les derniers appels et campagnes visant à mobiliser l'opinion en faveur de la protection des droits humains (www.stoptorture.org) ; des moyens de contacter les bureaux d'Amnesty International dans le monde entier et des liens vers des centaines de sites Internet consacrés aux droits humains. L'organisation dispose également de sites en français (www.efai.org), en espagnol (www.edai.org) et en arabe (www.amnesty-arabic.org).

En 2000, Amnesty International a publié 2 971 documents. Parmi les plus importants figurent le Rapport annuel 2000 et deux ouvrages réalisés dans le cadre de la campagne contre la torture : La torture ou l'humanité en question et Enfants torturés, des victimes trop souvent ignorées.

6) Le mouvement de défense des droits humains et les traités internationaux

Un mouvement sans cesse croissant de défense des droits humains recueille des données sur les violations commises par les gouvernements, entreprend des actions pour y mettre un terme, et tente de renforcer les mécanismes destinés à éviter qu'elles ne se reproduisent.

- 147 gouvernements sont actuellement parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et 144 au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et

culturels (PIDESC). Ces pactes exigent de la part des pays qui les ont ratifiés la reconnaissance ou la protection d'un grand nombre de droits humains ;

- 98 États sont désormais parties au Premier Protocole facultatif se rapportant au PIDCP. Ce protocole institue des procédures permettant aux particuliers comme aux États de déposer des plaintes pour violations des droits humains ;
- 45 États sont actuellement parties au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP, visant à abolir la peine de mort ;
- 123 États sont maintenant parties à la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- 137 États sont parties à la Convention relative au statut des réfugiés et 136 sont parties au Protocole relatif au statut des réfugiés ;
- 167 États sont parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et 19 à son Protocole facultatif ;
- 191 États sont parties à la Convention relative aux droits de l'enfant et trois au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Ce dernier a été adopté en vertu de la résolution A-RES-54-263 du 25 mai 2000, à l'occasion de la 54^e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

7) Un défi permanent

Chaque année, Amnesty International publie un rapport dans lequel elle décrit les atteintes aux droits fondamentaux dont sont victimes des hommes, des femmes et des enfants dans toutes les régions du monde. Le Rapport annuel 2001, qui fait état des violations commises durant l'année 2000, illustre la nature et l'ampleur des violences perpétrées dans le monde :

EXÉCUTIONS EXTRAJUDICIAIRES

- Des personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans 61 pays pendant l'année 2000.

« DISPARITIONS »

- On ignore ce qu'il est advenu de personnes qui ont « disparu » dans 30 pays au cours de l'année 2000 et des années précédentes.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

- Des détenus auraient été torturés ou maltraités par des membres des forces de sécurité, de la police ou d'autres agents de l'État dans 125 pays.

PRISONNIERS D'OPINION

- Des prisonniers d'opinion ou des personnes susceptibles d'être considérées comme tels étaient détenus dans 63 pays.

DÉTENTION SANS INCULPATION NI JUGEMENT

- Des personnes ont été arrêtées arbitrairement et placées en détention ou maintenues en détention sans inculpation ni jugement dans 72 pays.

PEINE DE MORT

- Au cours de l'année 2000, au moins 1 457 prisonniers ont été exécutés dans 28 pays et 3 058 personnes ont été condamnées à mort dans 65 pays. Il ne s'agit là que des cas portés à la connaissance d'Amnesty International ; les véritables chiffres sont sans doute plus élevés.

EXACTIONS COMMISES PAR LES GROUPES D'OPPOSITION ARMÉS

- Des groupes d'opposition armés ont commis à l'encontre de civils de graves atteintes aux droits humains telles que des actes de torture, des prises d'otages et des homicides délibérés et arbitraires dans 42 pays.

8) Le financement de l'organisation.

Le financement d'Amnesty International, qui s'appuie sur un large soutien du public, reflète l'indépendance du Mouvement. L'organisation ne sollicite ni n'accepte aucune aide financière des gouvernements. Les centaines de milliers de dons qui lui permettent de mener à bien des enquêtes et de lutter contre les violations proviennent de ses membres et du public, ainsi que d'organisations telles que des fondations ou des entreprises.

Le budget international est consacré au travail effectué par les chercheurs d'Amnesty International sur les violations des droits humains commises dans le monde entier, à l'envoi de délégués qui assistent aux procès en qualité d'observateurs et entreprennent des démarches auprès des gouvernements, ainsi qu'à la gestion des activités internationales concernant l'information du public, les campagnes et le développement du Mouvement.

Du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001, le Secrétariat international a consacré 19 510 000 livres sterling (GBP) aux domaines suivants :

· Soutien du Mouvement	2 486 700 GBP	13 %
· Campagnes	1 811 200 GBP	10 %
· Traductions et publications	2 487 200 GBP	13 %
· Recherche et action	5 065 100 GBP	26 %
· Bureaux déconcentrés	1 246 300 GBP	7 %
· Soutien à la recherche et à l'action	2 615 900 GBP	14 %
· Frais de gestion	3 247 200 GBP	17 %

En outre, les fonds de secours versés aux victimes de violations des droits humains et à leur famille se sont élevés à 125 000 GBP pendant cette période.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre AMNESTY INTERNATIONAL NEWS SERVICE 83. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - mai 2001.

Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.

Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :

